



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## Actions urgentes

Août 2009

### IRAN

Plus de 100 personnes

**Procès collectif inique, soupçons de torture**

(Source : Amnesty International UA 214/09)

Capitale : Téhéran

Superficie : 1 648 195 km<sup>2</sup>

Population : 72,2 mio.

Peine de mort : en vigueur

Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : -



**Un procès collectif réunissant plus de 100 personnes accusées d'avoir organisé des manifestations contre le résultat officiel, largement controversé, de l'élection présidentielle du 12 juin s'est ouvert devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran. Certaines d'entre elles auraient été torturées au cours de leur détention.**

Les accusés sont notamment d'anciens hauts responsables ayant exercé leurs fonctions sous la présidence de Mohammad Khatami, des journalistes, des universitaires et d'anciens parlementaires. Des extraits du procès ont été diffusés sur une chaîne de télévision d'Etat, mais les médias étrangers et indépendants sont exclus du palais de justice, tout comme les avocats représentant les prévenus. On a assisté aux « aveux » et aux excuses formulés devant le tribunal par au moins quatre des prévenus, tous des réformistes de premier plan, probablement sous la contrainte. Ils ont, en effet, été maintenus au secret pendant de longues périodes au cours de leur détention provisoire. Un grand nombre des personnes arrêtées pendant les manifestations ou à la suite de celles-ci auraient été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements et certaines, des hommes comme des femmes, auraient été violées en détention. En cas de condamnation, les accusés risquent l'emprisonnement ou même la peine de mort.

**Dans la lettre au chef d'Etat iranien, nous l'appelons à faire en sorte que les personnes détenues ou en cours de jugement pour avoir manifesté pacifiquement contre le résultat officiel controversé de l'élection présidentielle soient libérées immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonniers d'opinion. Nous l'exhortons à veiller à ce que toutes les autres soient jugées équitablement sans encourir la peine de mort. Nous demandons qu'une enquête indépendante sur les allégations de viol, de torture et autres mauvais traitements en détention soit ouverte sans délai et que les auteurs présumés soient traduits en justice. Enfin, nous le prions de permettre à tous les détenus de recevoir sans délai des visites de leurs proches et de leurs avocats et de bénéficier de soins médicaux.**

Lettre à envoyer à :	Copie de la lettre à envoyer à :
Supreme Leader of the Islamic Republic H.E. Ayatollah Sayed Ali Khamenei The Office of the Supreme Leader Islamic Republic Street - End of Shahid Keshvar Doust Street Tehran, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN	Ambassade de la République Islamique d'Iran Thunstrasse 68 Case postale 3000 Berne 6
<b>Fax</b> -	<b>Fax</b> 031 351 56 52
<b>E-mail</b> : -	<b>E-mail</b> : secretariat@iranembassy.ch
<b>Port</b> : 1 fr. 80 (courrier A)	<b>Port</b> : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

**MERCI D'ENVOYER CETTE LETTRE AU PLUS VITE !**

#### ACAT-Suisse

Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7



#### Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard  
Tél. 031 312 20 44  
Fax 031 312 58 11  
E-mail : s.bernhard@acat.ch  
Prochaine action : 20 novembre 2009



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

# Actions urgentes

Août 2009

## COLOMBIE

**Guillermo Castaño, Mauricio Cubides et Yezid Beltrán, défenseurs des droits humains**  
**Menaces de mort**

(Source: Amnesty International UA 215/09)

Capitale : Bogotá

Superficie : 1 138 914 km<sup>2</sup>

Population : 46,7 mio.

Peine de mort : abolie pour tous les crimes

Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : 1987



**Des paramilitaires ont menacé de tuer trois défenseurs colombiens des droits humains, qu'ils accusent d'appartenir à des groupes de guérilla.**

Le 31 juillet, un message contenant des menaces de mort signé par le groupe paramilitaire les Aigles noirs – Eje Cafetero a été envoyé par courrier électronique à trois hommes travaillant avec des groupes de défense des droits humains dans les départements voisins de Risaralda et du Quindío, dans l'ouest de la Colombie. Ces trois hommes sont G. Castaño, président de la section de Risaralda du Comité permanent pour la défense des droits humains (CPDH) ; M. Cubides, membre du Collectif de défense des droits humains Domingo Taborda, qui réalise des documentaires sur des sujets liés aux droits humains ; et Y. Beltrán, directeur du Système d'alertes rapides du bureau du médiateur pour l'Eje Cafetero (nom donné à la région productrice de café en Colombie). Ce système est une initiative gouvernementale visant à prévenir les atteintes aux droits humains commises par les parties au conflit armé colombien. Le message désigne ces hommes comme faisant partie des structures subversives et terroristes du Quindío et incite les partisans du groupe paramilitaire à « les poursuivre et les tuer parce qu'on ne peut pas permettre que le Quindío devienne le foyer de groupes terroristes qui, à l'aide de documentaires et de dénonciations, veulent porter atteinte à la tranquillité des honnêtes gens ».

**Dans la lettre au vice-président de la République de Colombie, nous engageons les autorités à garantir la sécurité de ces trois personnes et des autres membres des organisations de défense des droits humains œuvrant dans les départements de Risaralda et du Quindío, en prenant toutes les mesures appropriées. Nous leur demandons instamment de mener des investigations approfondies et impartiales sur les menaces de mort reçues par les intéressés le 31 juillet, d'en publier les conclusions et de déférer à la justice les responsables présumés. Nous les prions d'adopter des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires et d'enquêter sur leurs liens avec les forces de sécurité et de rompre ceux-ci. Nous rappelons aux autorités leurs obligations envers les défenseurs des droits humains, en vertu notamment des recommandations qui leur ont été faites par les Nations unies.**

Lettre à envoyer à :	Copie de la lettre à envoyer à :
Dr. Francisco Santos Calderón Vicepresidencia Carrera 8A No 7-27 Bogotá, COLOMBIE	Ambassade de Colombie Dufourstrasse 47 3005 Berne
<b>Fax</b> 0057 1 565 7682	<b>Fax</b> 031 352 70 72
<b>E-mail</b> : -	<b>E-mail</b> : colombie@iprolink.ch
<b>Port</b> : 1 fr. 80 (courrier A)	<b>Port</b> : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

**MERCI D'ENVOYER CETTE LETTRE AU PLUS VITE !**

### ACAT-Suisse

Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7



### Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard  
Tél. 031 312 20 44  
Fax 031 312 58 11  
E-mail : s.bernhard@acat.ch  
Prochaine action : 20 novembre 2009